

# Divers

## Modifications

### Bulletin de régularisation

Lorsque l'on crée un bulletin de régularisation, il est possible de désactiver les éléments constants, et le paiement de la prime de précarité, d'icp et prime décentralisée.

Pour autant, des éléments indésirables peuvent subsister :

- La cotisation mutuelle qui n'a pas à être payée sur un bulletin de régularisation.
- Des éléments conventionnels : Primes Ségur, Laforcade, grand age, etc.

Il est maintenant possible de désactiver automatiquement le calcul d'une rubrique de paye ou de cotisation lorsque le bulletin sera un bulletin de régularisation. Il suffit pour cela de cocher la case correspondante dans la rubrique concernée :

**Rubrique**

Alias: 66\_INDSEGU  Ne plus utiliser la rubrique

Désignation: Indemnité forfaitaire mensuelle Ségur

Sens:  Débit  Crédit

Rubrique en Point  Rubrique en Heure  Toujours Valorisée

Unicité à l'édition  Multiples instances autorisées  Rubrique d'écrasement

**Désactiver dans les bulletins de régularisation**

Imprimer sur le bulletin  sous contrôle de valorisation  sur les formules:  BASE  TAUX

Via une condition utilisateur  Définir...  MONTANT

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

**Rubrique**

Alias: MUTDED  Ne plus utiliser la rubrique

Désignation: AG2R Prévoyance FA

Salariale et employeur  Seulement salariale  Seulement employeur

Catégorie de cotisation: Mutuelle Type de base: Autre

Référence bordereau: Autre Totalité Type de cumul Taux (JSS): Autre

Référence DUCS:  Dans la déclaration, éclater en fonction du Taux AT

**Désactiver dans les bulletins de régularisation**   Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Unicité à l'édition  Rubrique d'écrasement

Contrôle de valorisation d'impression  sur les formules:  Base

Taux Salarial  Taux Employeur

Montant Salarial  Montant Employeur

Les rubriques concernées seront toujours valorisée à zéro sauf si dans le bulletin de régularisation vous saisissez la valeur de toutes les formules de la rubrique.

## Documentation de mise à jour

Pour accéder à la documentation de mise à jour, vous pouvez cliquer directement sur le tableau de bord, soit sur le mois/année de la mise à jour pour la documentation de la mise à jour globale, soit sur la version du programme pour la documentation du complément de mise à jour



## Journalisation des modifications des IBAN

Les modifications effectuées sur les IBAN des salariés sont journalisées. Il est ainsi possible de savoir quels sont les IBAN qui ont été modifié et par quel utilisateur.

La consultation de ce journal est accessible via le menu Traitements divers\Historique des modifications IBAN.

Elle est soumise à autorisation défini dans le configurateur sous menu Gestion des virements IBAN\Consultation du journal de modification

## Gestion des entretiens

- L'âge du salarié n'évolue plus lors de la consultation d'un entretien antérieur
- Personnalisation des modèles
- Édition bilan : tableau des actions réalisées
- Édition Périodique : faute d'orthographe + CPF en euros
- Dans la liste : Filtrage par nature de contrat / Type de salarié avec sauvegarde par utilisateur
- Dans les paramètres : Modèle entretien ne s'enregistre pas
- Dans la saisie : Ajout du chargement des diplômes
- Dans les formations :
  - Ajout du droit sur les Organismes
  - Correctif de l'import Formations
  - Autorise un numéro activité organisme avec caractère AlphaNum
  - Prise en compte de la durée réelle par stagiaires

## Saisie de la personne\contrat

- Le mail personnel est obligatoire lorsque le portail RH, ou la dématérialisation est activée et que les cases sont cochées dans la fiche personne.
- Lorsque pour un contrat donné, on change la section, il est possible que les taux AT, médecine ou transport changent. Jusqu'à présent, il était nécessaire de modifier manuellement ces taux dans le contrat. Cela peut être maintenant automatique. Il faut pour cela modifier le paramètre correspondant dans la fiche Structure association :

**Informations complémentaires :**

Région à utiliser pour le barème du PAS : Métropole  Utiliser le taux de PAS issu de la DSN du mois précédent (publié le mois courant)

Télécharger les fichiers de nomenclature à l'ouverture de période  Réutiliser un matricule supprimé (impossible si bulletin dématérialisé)

Cycle horaire implicite : Horaire standard 151.67  Certificat de travail : Consulter / Modifier ...  Sauvegarder Les documents

Horaire collectif implicite : 151,67 : 151.67 Base 35 h / semaine  Solde de tout compte : Consulter / Modifier ...  Charger les documents

Type de rupture CDD implicite : Fin de contrat  Par défaut, générer les documents de clôture

Définir les jours de paiement par défaut... Suivi de l'indemnité Ségur... Utiliser Word comme éditeur RTF

Définir les informations pour la DPAE

Répertoire pour les documents numériques : D:\EIG\fic\GRHDATA

Possibilité d'imprimer les bulletins en recto verso  Modèle d'export de contrat par défaut

Inclure les TH en ESAT dans l'élection prud'homale  Niveau de calcul du bilan social par défaut : Niveau associatif

Vérifier la norme DSN dans la fiche salarié  Paramètres d'accès au serveur RTF...

Inclure les TH en EA dans l'élection prud'homale

Alerte quand le bilan social n'est pas généré en début d'année

Autoriser la saisie des remplacements sur l'ensemble des structures autorisées

**Modifier les taux A1, médecine, transport quand changement de section**  **Activer le bordereau mensuel par CTP**

- Affichage et saisie du statut BOETH sur un écran basse résolution
- Saisie de la zone Cumul emploi/Retraite dans la fiche personne n'était plus visible

## Gestion des saisies / Import

La possibilité d'importer le nombre d'heures mensuel d'un contrat ayant une situation horaire de type forfait à horaire déterminé a été ajoutée.

**Horaires**

Modalité du temps de travail	Temps partiel
Motif de temps partiel	Contrat initial partiel
Temps partiel thérapeutique	Non
Emplois multiples	Emploi unique
Employeurs multiples	Employeur unique
Cycle horaire	Horaire standard 151.67
Départ du cycle horaire	Semaine 1
<u>Situation horaire</u>	Forfait d'heures
Unité de mesure du temps de travail	Heure
Appliquer le nombre de jours non travaillés	Non
Prendre en compte les jours antérieurs	Non
Horaire contractuel	121,34
Heures travaillées (IRTT)	151,67
Heures payées (IRTT)	151,67
Horaire collectif	151.67 Base 35 h / semaine (151,67)
<b>Forfait d'heure</b>	<b>22</b>
Nb jours forfait annuel	0
Forfait jour collectif	Forfait code du travail (218,00)
ETP	0,8

**Eléments de salaire**

**Eléments constants**

Le format d'import est identique à celui utilisé pour une variable de paie.

L'alias de rubrique doit être défini avec la valeur **@FORFAITMENS** et la colonne BASE ou VALEUR doit contenir le nombre d'heures. Une information est présente dans la gestion des saisies. Le bouton "Consulter" permet d'obtenir la liste des contrats et les valeurs intégrées.

Eléments saisis : 0

Forfaits heures modifiés : 18

L'intégration des nombres d'heures de forfait n'est pas annulé en cas de suppression de l'import dans la gestion des saisies. Seules les variables de paies sont retirées.

## Autres

- Ajout de la zone *entité d'affectation* dans le tiers social pour les intermittents du spectacle.
- Affichage du commentaire lié à une saisie de variable, même si cette dernière n'est pas valorisée.
- Ajout du numéro de contrat dans la consultation globale des absences.
- Amélioration de la consultation des provisions

## Correctifs

- Synthèse des congés: Prise en compte de la date de début d'activité
- Édition des charges annuelle : correctif message d'erreur tiers régime inexistant.
- Correctif export Excel de la dsn mensuelle
- Correctif Suivi Ségur contrat anticipé
- Correctif filtre gestion des AT
- Correctif lors de la création du contrat, reprise du taux de transport additionnel saisi au niveau de la section
- Correctif édition du plan de comptabilisation dans la gestion des rubriques

---

Revision #15

Created 25 May 2022 16:36:56 by Valéry HUMEZ

Updated 10 June 2022 07:45:49